

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 - Actes
des sociétés (A) - Dépôt le 06/12/2024 - A2024/008643 - 2023 B 02002 - 981 333 008 - 360
BUSINESS

360 BUSINESS

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 14 Allée des Primevères Résidence Athénée

Apt 16- Ste Clotilde

97490 SAINT - DENIS

981 333 008 RCS Saint Denis de La Réunion

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à 9 heures, les associés se sont réunis au siège social, 14 Allée des Primevères Résidence Athénée Apt 16- Ste Clotilde 97490 SAINT-DENIS, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par TESSIER Yann Philippe Gérant associé présent.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- **M. SORRES Teddy Fabrice**, demeurant 5 Rue des Grenadiers 97470 SAINT-BENOIT

Détenteur de la pleine propriété de 49 parts, quarante-neuf parts ;

- **STRATIS DEVELOPPEMENT**, Société par actions simplifiées à associé unique, au capital de 500 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 843 115 007 au RCS Saint Denis de La Réunion, ayant son siège social 14 Allée des Primevères Résidence Athénée Apt 16- Ste Clotilde 97490 SAINT-DENIS

Détenteur de la pleine propriété de 51 parts, cinquante et une parts, représentée par TESSIER Yann Philippe, Président ;

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination de l'associé SORRES Teddy Fabrice en tant que cogérant**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DU NOUVEAU COGERANT

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de cogérant :

SORRES Teddy Fabrice, demeurant 5 Rue des Grenadiers 97470 SAINT-BENOIT, pour une durée indéterminée à compter du 13 novembre 2024.

SORRES Teddy Fabrice exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

SORRES Teddy Fabrice est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

SORRES Teddy Fabrice représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

SORRES Teddy Fabrice peut percevoir ou non une rémunération au titre de ses fonctions. Il aura droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

SORRES Teddy Fabrice a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

SIGNATURE :

M. Teddy Fabrice SORRES

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

STRATIS DEVELOPPEMENT

Associé représenté par M. Yann Philippe TESSIER

M. Yann Philippe TESSIER

En qualité de cogérant de la société